

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London130, avenue Dufferin, 4^e étage

London (Ontario) N6A 5R2

Téléphone : 800 663-3775

Rapport public**Date d'émission du rapport :** le 10 février 2026**Numéro d'inspection :** 2026-1465-0001**Type d'inspection :**

Plainte

Incident critique

Titulaire de permis : Schlegel Villages inc.**Foyer de soins de longue durée et ville :** The Village of Aspen Lake, Windsor**RÉSUMÉ D'INSPECTION**

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : du 3 au 6 et les 9 et 10 février 2026

L'inspection concernait :

Le signalement n° 00165963 : relatif à une plainte concernant les soins aux personnes résidentes et l'entretien ménager.

Le signalement n° 00166633 : relatif à une plainte concernant l'alimentation et la nutrition.

Le signalement n° 00167298/l'incident critique (IC) n° 3037-000001-26 relatif à une négligence présumée.

Le signalement n° 00168172 : relatif à une plainte concernant les transferts et le changement de position ainsi que la gestion des médicaments

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant l'inspection :

Prévention et gestion relatives aux soins de la peau et des plaies

Soins liés à l'incontinence

Services de soins et de soutien aux personnes résidentes

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée

Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London

130, avenue Dufferin, 4^e étage

London (Ontario) N6A 5R2

Téléphone : 800 663-3775

Gestion des médicaments

Entretien ménager, services de buanderie et d'entretien

Alimentation, nutrition et hydratation

Prévention et gestion des chutes

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Couverture de tous les aspects des soins

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1. de la LRSLD (2021)

Non-respect du : paragraphe 6 (3) de la LRSLD (2021)

Programme de soins

Paragraphe 6 (3) Le titulaire de permis veille à ce que le programme de soins couvre tous les aspects des soins, notamment les soins médicaux, les soins infirmiers, le soutien personnel, la santé mentale, la nutrition, le régime alimentaire, les activités récréatives et sociales, les soins palliatifs, les soins de rétablissement ainsi que les pratiques religieuses et spirituelles.

Le programme de soins d'une personne résidente ne couvrait pas tous les aspects de ses besoins nutritionnels et alimentaires. Le programme de soins de la personne résidente ne donnait aucune directive au personnel sur la procédure à suivre pour réchauffer les restes et divers membres du personnel ont donné des directives contradictoires sur la manière de réchauffer les restes pour la personne résidente. La politique du foyer concernant le contrôle des aliments apportés aux personnes résidentes (Controlling Food Brought in for Residents) traite de l'étiquetage des aliments conservés, mais ne donne aucune instruction sur le réchauffement de ces aliments.

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District de London

130, avenue Dufferin, 4^e étage
London (Ontario) N6A 5R2
Téléphone : 800 663-3775

Sources : programme de soins provisoire d'une personne résidente, politique du foyer et entretiens avec les membres du personnel et la personne résidente.